

Camping Floral

Extrait du règlement

- Les portes du camping sont fermées de 22h à 6h, si vous devez rentrer après 22h, a votre demande, nous vous accordons un code d'accès, mais votre voiture doit IMPERATIVEMENT rester au parking du bas même si par hasard le portail est ouvert idem si vous devez partir avant 6h du matin.
- Pas de circulation de véhicule au camping entre 22h et 6h
- La piscine privée est mise gracieusement à votre disposition entre 10h et 21h (attention de 12h à 14h pas de filtration) Une épuisette est à votre disposition pour enlever les feuilles qui pourraient être tombées des arbres. Ne plongez et ne sautez pas. N'utilisez que des ballons souples et ne jeter pas de pierres dans la piscine. Respectez le matériel (chaises et chaises longues) mis à votre disposition, ne laissez pas de déchets et/ou mégots de cigarettes trainer . Accompagnez les enfants qui ne sont pas en possession d'un brevet de natation et dans tous les cas ne jamais laisser des enfants seuls a la piscine. Ne sortez pas de l'enceinte de la piscine sans chaussures.
- Accompagnez les petits enfants aux sanitaires et demandez aux plus grands de s'essuyer les pieds et de tirer la chasse.
- Prévenez les enfants qu'il ne faut pas jouer sur la pelouse du bas devant les chambres, de ne pas jouer sur le pourtour du jardin d'agrément ou de lancer des pierres dans le bassin.
- Respectez les sanitaires, bacs à vaisselle et bac à linge, utilisez les bacs à ordures, faites le tri d'ordures et ne laissez pas de déchets ou nourriture ou sac poubelle près de vos tentes, caravanes ou bungalows, ne laissez pas d'eau couler sur le terrain.
- N'utilisez pas les jeunes arbres comme support pour les vélos et autres jouets et dans tous les cas n'utilisez pas les arbres comme support de corde à linge (étendoir à disposition a coté du lave-linge)
- Votre voiture doit être garée sur votre emplacement.
- Reception ouverte de 17h à 21h (sonnette de nuit en cas d'urgence à côté de la porte de la réception) et permanence de 9h à 11h en été
- Pas de feux extérieurs ou barbecue au charbon de bois de avril a octobre.
- Ne laissez pas vos animaux domestiques se balader seuls sur le terrain, ne les emmenez jamais aux sanitaires, lorsque vous les promenez emmenez une pelle ou sachet pour ramasser les excréments.
- Si vous devez recevoir des visiteurs, avertissez la réception la veille , en mentionnant leur nom et prénom, un droit d'accès au camping sera exigé (5€ s'ils arrivent le matin, 3€ s'ils arrivent après 14h, ils doivent laisser leur voiture sur le parking EXTERIEUR et doivent quitter le camping avant 22h dans le cas contraire ils paieront un emplacement camping, ils n'ont pas accès au local douches et à la piscine privée.
- Le règlement détaillé (émis par la préfecture) est affiché à l'entrée du camping et sur le panneau d'affichage en face de la réception.
- En cas de non respect du reglement, après avertissement, nous nous reservons le droit d'évacuer votre materiel sans recourt de votre part et nous supprimons votre code d'accès au camping, il en va de meme pour un séjour prolongé sans accord du propriétaire accompagné d'un nouveau contrat.
- Pour les propriétaires de caravane les prescriptions de sécurité exigent la présence d'un vehicule équipé d'une attache remorque pour pouvoir les évacuer immédiatement le cas échéant.

• CONSIGNES DE SECURITE

Ne pas faire de feux ouverts ou barbecue (sauf au gaz) en gardant néanmoins toujours de l'eau à portée

Ne jeter pas de mégots de cigarette sur le terrain

Le premier mercredi du mois à midi ne soyez pas effrayé, toutes les sirènes sont testées, il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter.

Accompagner toujours les enfants à la piscine, ne plonger pas. En cas de problème, utiliser la perche pour aider un nageur à rejoindre le bord, si nécessaire appeler un responsable du camping et si nécessaire appeler le 18 (numéro GSM 112)

Pas de circulation de véhicules entre 22h et 06h, si vous séjournez plus d'1 nuit un code d'accès pourra vous être attribué. En dehors des heures d'ouverture de la réception, une sonnette d'urgence est située à côté de la porte de la réception, vous pouvez aussi nous joindre au numéro de téléphone : 0683033404

Si vous voyez un début d'incendie, vous pouvez utiliser un des extincteurs mis à votre disposition ou un tuyau d'arrosage en attaquant le feu par le bas, prévenez les pompiers (18 ou 112 avec un GSM) et prévenez le responsable du camping .

Pour connaître la nature des risques auxquels sont exposés le terrain vous pouvez consulter le cahier de **prescriptions de sécurité** du **camping** à l'accueil

En cas d'accident grave, les occupants du camping seraient alertés par le signal d'alerte diffusé par les sirènes PPI (Plan Particulier d'Intervention) présentes sur les sites à risques.

L'alerte peut aussi être diffusée par des voitures équipées de haut-parleurs (selon le cas, véhicules des sapeurs-pompiers, des forces de l'ordre ou de la municipalité).

Le signal d'alerte émet un son pendant 3 fois 1 minute, séparé par un court silence (code national d'alerte).

La fin de l'alerte est annoncée par une sirène qui émet un son continu, sans changement de tonalité,

durant 30 secondes. Ce signal signifie que le danger est passé et que le respect des consignes de sécurité n'est plus nécessaire.

Au vu de la situation, l'exploitant peut diffuser l'alerte avec les moyens dont il dispose (sonorisation, porte-voix...)

Consignes à appliquer dès l'alerte :

1. Ne vous réfugiez pas dans les caravanes, tentes ou véhicules
2. Laissez sur place votre véhicule et votre matériel de camping
3. Rejoignez le lieu de regroupement (maison des propriétaires)